

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 3 MAI 2024

**DELIBERATION N°CP2024-
05/5/36
DOSSIER N°6307**

**PROGRAMMATION 2024 DES AIDES A L'ALIMENTATION EN
EAU POTABLE - DEUXIEME TRANCHE**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : PROGRAMMATION 2024 DES AIDES A L'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE - DEUXIEME TRANCHE**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération du Conseil Départemental n° CD2020-06/03/28 du 26 juin 2020 approuvant le schéma départemental d'alimentation en eau potable 2020-2030 ;
VU la délibération du Conseil Départemental n° CD2023-06/4/30 du 23 juin 2023 approuvant la révision du règlement d'aides départementales eau potable
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2024-05/5/36 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'adopter la programmation des aides à l'alimentation en eau potable pour 2024 (2^{ème} tranche) ;
- d'accorder les subventions correspondantes dont le montant total s'élève à **183 072,48€** détaillé

ci-après :

Maître d'ouvrage	Localisation	Nature de l'opération	Montant de l'opération HT	Montant éligible HT	Taux	Subvention CD23
SIAEP de la Rozeille	Territoire du syndicat	Sobriété des usages - Volet économie d'eau (récupérateur d'eau de pluie et mousseur)	1,010,940.00 €	1,010,940.00 €	10 %	101,094.00 €
Confluence Eaux	Territoire du syndicat	Opération de mise à disposition de récupérateurs d'eau de pluie	595,000.00 €	495,000.00 €	10 %	49,500.00 €
SIAEP St Sulpice les Champs Vallière	Territoire du syndicat	Opération de mise à disposition de récupérateurs d'eau de pluie	303,000.00 €	303,000.00 €	10 %	30,300.00 €
SIAEP de Bourmazeau	Reservoirs et forages du SIAEP	Mise en place d'une télégestion complémentaire	21,784.81 €	21,784.81 €	10 %	2,178.48 €
TOTAL			1,930,724.81 €	1,830,724.81 €		183,072.48 €

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées respectivement sur le budget départemental, Chapitre 204 – Article 2041482 – Opération 0013 – Fonction 732.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET